

PROJET EOLIEN DES CHAMPEAUX SUR LES COMMUNES DE NESLE-LA-REPOSTE  
ET LES-ESSARTS-LE-VICOMTE

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Né à Dival, commune de Villenauxe-La-grande, j'ai choisi de venir habiter à Nesle-La-Reposte, un joli petit village, calme et situé dans une belle vallée classée ZNIEFF de type1.

Malheureusement ce projet va détruire toutes ces qualités dont bénéficie notre petit village.

A commencer par le préjudice visuel provoqué par la hauteur de 184 m de ces éoliennes.

Comparons cette hauteur à celle de l'église Saint-Jacques-Le-Majeur de Dival, hauteur 46m, située dans le bas de la vallée classée.

Imaginons 4 fois cette église pour se représenter la hauteur de 184m. Importante cette image, car c'est seulement quand ces éoliennes seront en place que les consciences vont se réveiller, mais il sera trop tard.

Comment peut-on se permettre d'écrire dans cette étude qu'il n'y aura pas ou peu d'impact sur l'environnement, sur le tourisme ???

- Dans le dossier volume 5a page 193 (document ci-joint) il est mentionné qu'il n'y a aucun hébergement dans notre village.

**FAUX**

Dans ce village existent trois gîtes :

- Le Moulins Barbotte
- Le Moulin de l'Abbaye
- Le gîte de Monsieur Arnaud De La SEIGLIERE place du village
- En projet, deux gîtes chez Monsieur Valli sur le domaine de l'abbaye

Sans oublier une ferme pédagogique, un golf miniature et des chemins de randonnées balisés, très fréquentés.

Au mois d'octobre des panneaux d'intérêt historique vont être implantés concernant :

- L'abbaye royale Notre-Dame
- L'église Saint-Martin avec sa Sainte-Vierge unique et son gisant
- La Noxe, le bief, les moulins
- Le Ravin boisé de la Noxe reconnu comme zone ZNIEFF type1

**En conclusion, dans ce dossier, le côté touristique a été volontairement minimisé, étant bien conscient de l'impact très négatif engendré par la création de ce nouveau type de parc éolien**

- Dans ce dossier, volume 5a page 39 document ci-joint, il est précisé que l'implantation de ce projet est en zone compatible.

## **FAUX**

Ci-joint la carte projet de **ZFDE (Zones Favorables au Développement Eolien)** disponible sur internet. En vert les ZFDE et en blanc les zones pas compatibles. Nesle-La-Reposte, en blanc, n'est donc pas en zone compatible, elle arrive à saturation avec un encerclement du village.

**En conclusion, encore une erreur pour favoriser la réalisation de ce projet.**

- Toujours dans ce même dossier, 5a page 223 document ci-joint, il est noté que le conseil municipal avait donné un avis favorable.

## **MENSONGE**

Monsieur Le Maire fournira dans son dossier les délibérations qui prouvent le contraire.

**En conclusion, utiliser le mensonge ne rend pas crédible ce dossier.**

- La puissance prévue dans le projet précédent était de l'ordre de 3.6 MW.

La DREAL imposant une garde au sol de 30 m, le projet a donc été modifié pour respecter cette demande. Le nouveau dossier s'est complètement transformé en passant de 150m à 184m et en proposant une puissance de 5 à 6.6 MW engendrant des nuisances sonores encore méconnues.

Preuve à l'appui que les nuisances sonores et visuelles existent : la Cour d'Appel de Toulouse, le 9 mars 2020 RG n°17/04106 en réparation du préjudice subi, a alloué une indemnité de 50 000€ avec des rotors de puissances bien inférieures.

Quelle va être l'intensité des nuisances sonores créées par ces nouveaux rotors plus puissants, toujours en attente pour équiper les éoliennes terrestres sur le territoire français ?

Les Champeaux vont donc servir de test, mais on précise dans ce projet de bien contrôler les nuisances sonores et de les atténuer en pratiquant des bridages, preuve qu'ils sont bien conscients que les problèmes seront inévitables.

De qui se moque-t-on ?

Pour éviter ce type de nuisance, il suffit de respecter une distance minimum entre les éoliennes et les habitations. Dans les pays d'Europe, en Allemagne dans la Bavière pour être plus précis, il est imposé une distance minimum de 10 fois la hauteur de l'éolienne, soit dans notre cas 1840 m des habitations.

Si nous suivons ce règlement sur le projet des Champeaux il n'est plus réalisable, la distance entre Nesle-La-Reposte et les Essarts-Le-Vicomte est inférieure à 3680m.

En France, nous conservons toujours la même règle d'origine : 500 m pour des éoliennes de 90 m et des rotors de 2 MW.

Nous avons seulement oublié qu'elles ont grandi en hauteur et en puissance.

**En conclusion, appliquons toujours ce vieux règlement, ce n'est pas très grave si les citoyens de Nesle-La-Reposte et des Essarts-le-Vicomte servent de cobayes ???!!!**

Monsieur le Commissaire enquêteur, j'espère avoir été très clair sur les imprécisions volontaires dans certains chapitres de ce nouveau dossier du parc éolien des Champeaux.

- Un autre point, que l'on a souvent négligé volontairement dans ce genre de dossier, c'est la dévaluation immobilière.

Installé sur ma terrasse avec en toile de fond de jardin des éoliennes de 184m de haut, je ne pense pas qu'un éventuel acheteur soit intéressé, ou seulement si le prix est revu à la baisse.

Si j'envisage de vendre actuellement, je dois absolument faire apparaître sur l'acte de vente le projet d'un nouveau parc éolien. Si ce n'est pas mentionné, une indemnité peut être demandée, ou tout simplement la vente annulée (ci-joint des exemples concrets de jurisprudence).

Encore un exemple concret : la cour d'Appel de Toulouse, le 9 mars 2020 RG n°17/04106, a aussi condamné la Sas Développement à payer 100 000€ au titre de la dépréciation de l'immeuble.

Preuves que les éoliennes ont bien une influence négative sur l'immobilier.

Je me permets de vous joindre aussi un article concernant les déclarations de Monsieur Jochen EICKHOLT, patron de Siemens-Gamesa, société qui est à l'origine de ce dossier.

Ces propos ne peuvent que renforcer le manque de crédibilité que je porte vis à vis de ce dossier.

**En conclusion finale, je souhaite très fortement que ce projet ne se réalise pas, pour que ce joli petit village de Nesle-La-Reposte ne perde pas son âme et ses habitants, habitants qui l'ont choisi pour son calme et son bel environnement boisé.**

Sincères salutations.

# COUP D'ARRÊT POUR L'ÉOLIEN ?

rédigé par Philippe Béchade 26 juin 2023

*Les éoliennes géantes font pâle figure, suite à des révélations de problèmes de qualité.*

Siemens Energy/Gamesa, qui exploite de l'éolien terrestre et offshore, a dévissé de 37,4% en Bourse ce 23 juin, alors qu'une partie significative (30% selon le constructeur) des éoliennes géantes s'avère défectueuse et totalement inexploitable pour produire du courant. Ce sont ainsi 8 Mds€ de capitalisation boursière qui partent en fumée (coïncidence : c'est l'équivalent de la valeur du parc éolien installé *offshore*) et c'est le plus gros « sinistre » capitalistique et boursier jamais observé dans ce secteur.

La seule désintégration boursière comparable à Francfort, c'était Wirecard en juin 2020, mais c'était du pur virtuel. Pour Siemens Gamesa, il y a pour des milliards de matériel installé et le carnet de commandes est plein pour plusieurs années... à moins que de gros clients annulent des contrats vu le fiasco qui se dessine. La Suède serait la première à lever le pied sur l'éolien et revenir aux énergies pilotables non carbonées, l'hydraulique et le nucléaire.

## Des milliards en jeu

L'enjeu de crédibilité – sérieusement écornée – est vital pour Siemens Energy, « *spin-off* » de Siemens introduit en Bourse à 22 € fin septembre 2020 : il n'en vaut plus qu'environ 14,20 € désormais, soit moins de 12 Mds€ de capitalisation).

Comment restaurer la confiance après les déclarations fracassantes de Jochen Eickholt, le patron de Siemens Gamesa :

« *Les problèmes de qualité découverts sur les composants des éoliennes – notamment les pales et les roulements des rotors – lors du dernier examen mené sont bien pires que ce que j'aurais cru possible.* »  
Il n'est pas exclu que des problèmes de conception aient également joué un rôle... et cela pourrait affecter une part significative des 29 000 éoliennes déjà installées ainsi que les centaines déjà commandées et qui sont identiques aux modèles de 8 GW mis à l'arrêt.

Des milliards sont en jeu avec le lancement de nouvelles tranches d'éoliennes *offshore* : Scottish Power Renewables a commandé 95 turbines pour équiper le site East Anglia 3 en mer du Nord (d'une capacité totale de 1,4 GW). Le groupe polonais PGE et le danois Ørsted ont commandé 107 éoliennes dans le cadre du projet offshore Baltica 2 (de 1,6 GW).

Siemens Energy a obtenu ces contrats grâce à la forte impression laissée par la construction du plus grand parc éolien *offshore* au monde pour le compte du groupe danois Ørsted dans une zone baptisée Hornsea, à 89 kilomètres à l'est des côtes britanniques. Il s'agit de 165 éoliennes de modèle SG 8.0-167 DD (de 8 MW, ce qui devient un peu la norme pour l'éolien *offshore* en Europe), d'une capacité totale de 1,386 GW, capables d'alimenter 2,3 millions de foyers britanniques.

## Coûts et bénéfices

Les questions qui restent sans réponse sont : que vont coûter les remises en état de fonctionnement des éoliennes (les premières estimations se chiffrent à au minimum 1 Md€, ce à quoi il faut ajouter les pertes d'exploitation), sous quel délai, qui sera jugé responsable des problèmes de « qualité », combien mettra de temps la justice à faire payer les parties condamnées pour tromperie sur la fiabilité du système et malfaçon (le fabricant espagnol Gamesa est le concepteur de turbines géantes de 150m de diamètre, à entraînement direct, de 6 à 8 MW) ?

Le risque d'un « coup d'arrêt » au gigantisme, au défi technologique posé par l'*offshore* lorsqu'il s'agit d'effectuer des réparations sur les turbines et les pales, impliquant des grues géantes avec des bras grands comme des demies Tour Eiffel est à prendre au sérieux.

Pour la Suède, c'est un peu du quitte ou double : la puissance installée, majoritairement en *offshore*, devrait délivrer bien plus que les 33 GW mesurés en 2022.

Selon le rapport du programme européen Copernicus, certaines parties du nord-ouest et du centre de l'Europe ont connu en 2021 des vitesses de vent moyennes annuelles les plus faibles depuis au moins 1979, ce qui a fortement réduit le potentiel de production d'énergie éolienne dans de nombreux pays de l'Union, notamment en Allemagne.

Donc, le rapport entre l'énergie produite et le coût de l'investissement est bien moins attrayant que ce qui a été promis aux contribuables : le déficit par rapport aux projections se situe au-delà de 30%, et souvent au-delà de 40%, même si le matériel fonctionne correctement, alors imaginez quand un tiers du parc doit être mis à l'arrêt pour des problèmes techniques.

## Vertigineux problèmes

Avec de tels écarts – et maintenant on parle de 50% avec les pannes –, il est normal que les gouvernements revoient leurs plans.

Pour la Suède, cela ressemble à du quitte ou double : soit la déception technique glisse sur le terrain du scandale politique et c'est terminé pour l'éolien, soit le lobby de l'éolien parvient à convaincre que la technologie va évoluer vers une plus grande efficacité grâce à la construction de turbines flottantes titanesques de 370 mètres de haut, de 340 m de diamètre et délivrant 30 MW (pratiquement quatre fois la puissance moyenne des éoliennes « géantes » de Siemens Gamesa).

Une demande d'autorisation par Freja Offshore pour un premier champs baptisé Cirrus d'une capacité de 2 GW a été déposé, alors que ces machines beaucoup plus grandes que des Tour Eiffel n'existent pas encore, n'ont pas été testées et représentent un défi technologique dont il n'est pas certain qu'il puisse être avec succès relevé un jour.

Sans parler de l'impact écologique des ancrages sous-marins, chacun pesant des milliers de tonnes.

Et pour corser l'affaire, il va falloir construire des grues flottantes de 450 m de haut, pesant des dizaines de milliers de tonnes : la trace carbone de tout ce matériel – des monstres d'acier (mats et structures de flottaison, plus ancrage), d'aluminium (pales de 200 m) et de cuivre (pour les turbines et les câbles sous-marins) qu'il va falloir créer de toute pièce va être à l'image du projet, c'est-à-dire titanesque.

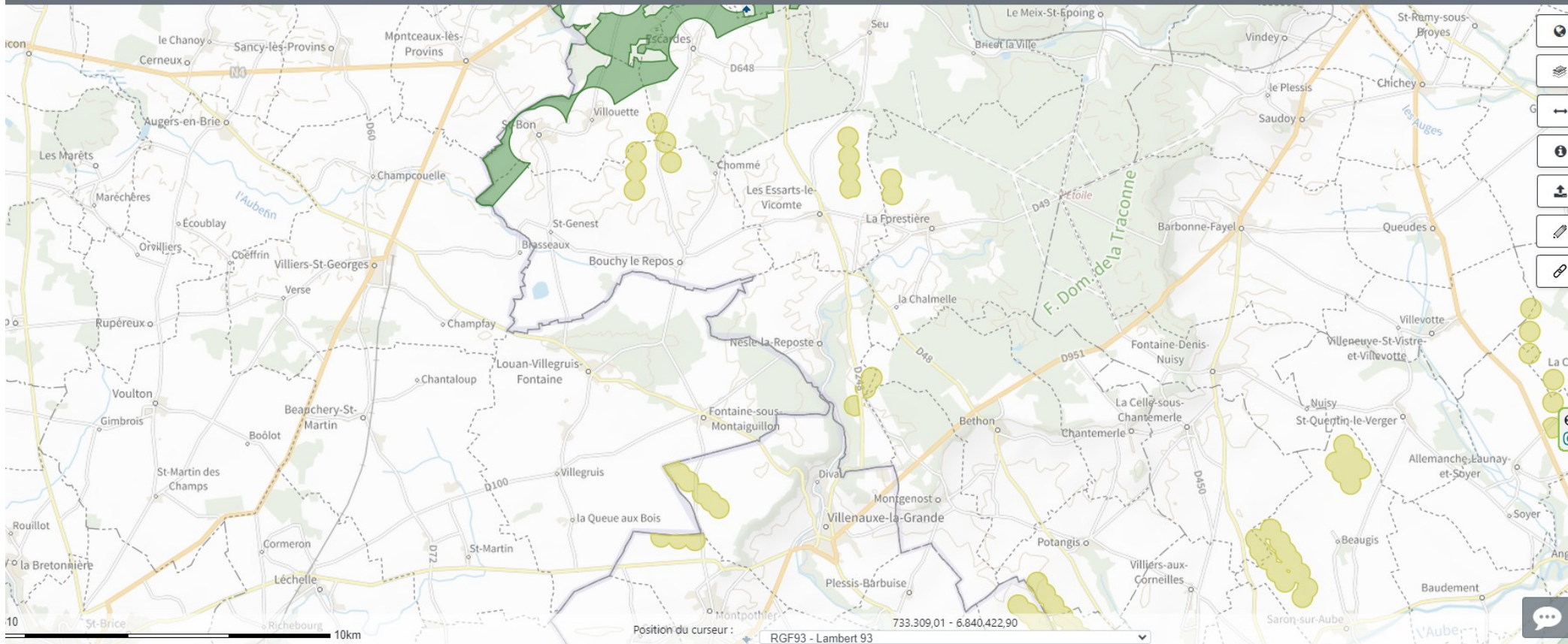
Mais c'est leur coût financier qui suscite déjà – plus que leur hauteur – le vertige, avec aucune garantie que ça fonctionne sans occasionner des rafales de problèmes.

# Projet de ZFDE en Grand Est

DREAL Grand Est (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est)

Rechercher une adresse, un lieu...

Aide



Géo-IDE Carto2 - Version 2.3.5-2 © MTES

## 7 - 8 Activités de tourisme et de loisirs

Le tourisme de la zone d'étude est lié principalement au patrimoine naturel local, qui offre de nombreuses possibilités de sorties nature dans la vallée de la Seine et dans les vignobles de Champagne. Il faut en effet rappeler que la zone d'implantation potentielle se situe à proximité du bien des Coteaux de Champagne, dont le caractère exceptionnel a permis son inscription au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

### 7 - 8a Tourisme à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

#### Circuits de randonnée

De nombreux sentiers de randonnée accessibles à pied ou en VTT sillonnent l'aire d'étude éloignée. Vallons et forêts offrent aux randonneurs de nombreuses balades, encouragées et protégées par l'inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO des « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ». L'environnement y est préservé, les sorties nature y sont nombreuses et variées.

Un circuit de grande randonnée de pays sillonne cette aire d'étude. Il s'agit du **GR 11**, qui passe au plus près à 18,4 km au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle.

Une multitude de circuits de petite randonnée ponctuent également le territoire. Ces circuits ne sont pas recensés de manière exhaustive à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, au vu de leur distance à la zone d'implantation potentielle.

#### Activités touristiques

De nombreuses activités de tourisme et de loisirs sont recensées sur cette aire d'étude. A titre d'exemple, il est possible de citer les éléments suivants :

- Les remparts de Provins, à 21 km au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle ;
- La Tour de César de Provins, à 21 km au sud-ouest de la zone d'implantation potentielle ;
- Le Musée vivant de la Bonneterie à 20 km au sud-est de la zone d'implantation potentielle ;
- Jardin à 20 km sud-ouest de la zone d'implantation potentielle.

#### Focus sur Sézanne

La ville de Sézanne, située à environ 16 km au nord-est de la zone d'implantation potentielle, possède le label « Petite Cité de Caractère », permettant la mise en valeur de ses nombreux bâtiments d'architecture remarquable, ses festivals et ses remparts médiévaux.

Les activités proposées sont nombreuses :

- Randonnées dans le centre-ville ;
- Visite des multiples bâtiments d'architecture remarquable (Hôtel de Ville, Ancien Collège, Prétoire, Femme Sans Tête, Eglise gothique Saint-Denis, etc.) ;
- Festivals (jazz, musique baroque, de fin d'année, etc.) ;
- Expositions de peintures ;
- Visites des parcs et jardins de la ville ;
- Etc.

⇒ De nombreux circuits de randonnées sillonnent l'aire d'étude éloignée, qui propose par ailleurs diverses activités touristiques mettant en valeur le patrimoine naturel et historique du territoire.

⇒ L'enjeu est modéré.

## 7 - 8b Tourisme à l'échelle des aires rapprochée et immédiate

#### Circuits de randonnée

##### Grande randonnée

Un sentier de grande randonnée de pays (GRP) sillonne l'aire d'étude rapprochée. Il s'agit du **GRP Thibault de Champagne** qui passe au plus près à 0,6 km au sud-est de la zone d'implantation potentielle.

##### Petite randonnée

Plusieurs circuits de petites randonnées sont recensés dans ces aires d'étude. A titre d'exemple, il est possible de citer :

- Les lavoirs d'Esternay à 7 km au nord-ouest de la zone d'implantation potentielle ;
- Les coteaux sud d'Épernay – Côtes des Blancs – Coteaux du Sézannais à 4,6 km au sud-est de la zone d'implantation potentielle ;
- Le Tour de l'Aube à 4,4 km au sud de la zone d'implantation potentielle ;
- Entre Marne et Morin à 4,2 km au nord de la zone d'implantation potentielle ;
- Sézanne ouvre-toi à 0,6 km au nord-est de la zone d'implantation potentielle ;
- Vignobles de Champagne et Vallée de la Noxe et Coteaux du Sézannais à 0,13 km au sud-est de la zone d'implantation potentielle.

##### Autres circuits

En plus des sentiers de randonnée présentés précédemment, il est possible de noter la présence du circuit thématique suivant :

- Le Train touristique de la Traconne sillonne également l'aire d'étude rapprochée, en passant au plus près à 5,8 km au nord de la zone d'implantation potentielle. Cet autorail permet de rejoindre Sézanne à Esternay en empruntant une portion de l'ancienne ligne 21, qui traverse la forêt de la Traconne.

#### Activités touristiques

Quelques activités touristiques sont proposées dans ces aires d'étude notamment la visite de l'ancienne Abbaye de Nesle-la-Reposte à 1,3 km au sud de la zone d'implantation potentielle.

- ⇒ Une multitude de circuits de randonnée sillonnent les deux aires d'étude immédiate et rapprochée, mettant notamment en valeur les Coteaux de Champagne. Le circuit le plus proche passe à 130 m au sud-est de la zone d'implantation potentielle.
- ⇒ Quelques activités touristiques sont également proposées.
- ⇒ L'enjeu lié aux activités touristiques dans les aires d'étude immédiate et rapprochée est fort.

#### Hébergement touristique

- ⇒ Aucun hébergement touristique n'est présent sur les communes du projet. L'enjeu est très faible.

La zone d'implantation envisagée pour l'accueil du projet se situe sur les communes de Nesle-la-Reposte et Les Essarts-le-Vicomte, en zone compatible avec le développement de l'énergie éolienne selon les documents éoliens établis ces dernières années aux échelles départementale ou régionale.

Au 31 mars 2019, la région Grand-est était la deuxième région de France en termes de puissance construite (3 387 MW), soit 22% de la puissance installée au niveau national, et le département de la Marne était au 1<sup>er</sup> janvier 2019 le deuxième département de France (852,1 MW).

Les objectifs régionaux fixés dans les SRCAE (4 470 MW à l'horizon 2020) sont atteints à 75%, ce qui laisse des perspectives de développement de l'éolien importantes dans la région.

Le projet éolien des Champeaux se situe dans un contexte éolien dense, présentant de nombreux parcs construits, ainsi que quelques parcs en instruction. Le parc éolien le plus proche est celui des Portes de Champagne, à 1,3 km au nord de la zone d'implantation potentielle.

L'enjeu est modéré.



Figure 19 : Parc éolien riverain de Nesle-la-Reposte (source : ATER Environnement, 2019)



## Les apports de la concertation au projet

### Apports de la concertation au niveau de la vie du territoire

Les participants étaient essentiellement des habitants des communes d'accueil du projet : Nesle-La-Reposte et Les Essarts-Le-Vicomte. Une personne du groupe de travail venait d'une commune riveraine : Villenauxe-La-Grande.

Cette concertation a permis aux participants de :

- Prendre connaissance de l'évolution du projet,
- S'informer sur l'avancement du dossier,
- Pour les uns, exprimer leurs craintes et leur opposition au projet,
- Pour les autres, exprimer l'importance d'être respectueux de l'environnement et de l'Homme ;
- Pour certains, d'exprimer leur soutien au projet.

Les participants ont directement échangé avec le porteur de projet pendant les travaux menés en groupe et aussi pendant le verre de l'amitié qui les a suivis.

### Apports de la concertation au niveau du projet

#### Avec les élus de Nesle-La-Reposte et Les Essarts-Le-Vicomte

Lors des échanges avec les élus du territoire de Nesle-La-Reposte, il était important que le projet puisse répondre aux conditions suivantes :

- Un projet limité à 5 éoliennes sur le territoire de la commune de Nesle-La-Reposte ;
- Une distance minimale de 800 m aux habitations les plus proches ;
- Une attention particulière portée à l'acoustique ;
- Une hauteur maximale des éoliennes de 150 m de haut, en bout de pale.

Pour les élus de Les Essarts-Le-Vicomte, il est important que ce projet ne sature pas le village d'un point de vue visuel.

Avec les nouvelles préconisations de la DREAL sur la garde-au-sol, le projet ne peut malheureusement pas respecter la hauteur en bout de pale initiale. Les raisons de ce changement de hauteur et de gabarit de machines à la suite de la demande de compléments ont été exposées lors des discussions avec le conseil municipal de Nesle-la-Reposte. Au vu de l'impact positif que cela pouvait avoir sur les chiroptères, les membres ont compris cette décision et l'ont acceptée. ?

#### Avec les exploitants agricoles et les associations foncières

Des échanges tout au long du projet ont eu lieu avec le porteur du projet sur :

- L'emplacement de l'éolienne dans la parcelle ;
- La disposition de la plate-forme et du chemin d'accès afin de limiter au maximum l'impact sur l'activité agricole (dans la mesure du possible, un multiple de largeur du pulvérisateur) ;
- La prise en compte des réseaux de drainage dans les parcelles. Le porteur s'est rapproché de l'entreprise MAYER, sur conseil des exploitants agricoles afin de réaliser une analyse fine du réseau existant : l'objectif étant de le mettre en compatibilité avec le projet.

En parallèle de ces échanges, des discussions ont eu lieu avec les associations foncières des communes concernées sur l'utilisation et le renforcement des chemins existants, le sens de circulation des convois lors de la phase de chantier.

### Avec le groupe de travail

Le porteur de projet a fait évoluer son projet suite à la concertation de la manière suivante :

- Le nombre de machines : il s'est limité à 6 machines alors que la zone d'implantation du projet pouvait potentiellement en accueillir une dizaine. Les participants aux ateliers ont clairement indiqué qu'ils souhaitaient un nombre limité de machines ;
- La position des éoliennes : le groupe de travail a souhaité éloigner le plus possible les éoliennes même au-delà des 800 m initialement considéré. Le porteur de projet a pris en compte cette volonté en resserrant les deux lignes d'éoliennes de sorte qu'au final l'habitation de Nesle-La-Reposte la plus proche est à 1 100 m de la première éolienne ;
- Sur l'acoustique, le porteur de projet :

- Equipera d'une part les pales des machines d'un dispositif de serration DinoTails qui limitera le niveau sonore de 3d[B] ;
- D'autre part, il remettra au conseil municipal l'étude d'expertise acoustique dès le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale.

En faisant cela, il répond à la crainte des participants de la concertation d'entendre ou d'être gênés par le bruit des machines.

- Sur le paysage, il a fait le choix d'ajouter quelques photomontages supplémentaires, dont notamment :
  - La sortie Nord de Nesle-La-Reposte ;
  - La sortie Sud de Les-Essarts-Le-Vicomte.

Cela répond à une demande exprimée tant par les élus que par les habitants, lors de la réunion publique.

- Le porteur de projet a ajouté aux mesures compensatoires prévues la plantation de haies dans les jardins des habitants qui auront une vue directe sur les éoliennes. Cette mesure résulte directement d'une demande formulée par les participants lors du troisième groupe de travail.

La concertation a facilité le lien entre le projet et le territoire à deux niveaux :

- Avec les élus de la commune de Nesle-La-Reposte : pour organiser la démarche de concertation (caler les dates, définir les sujets ...), le porteur de projets a été très régulièrement en contact avec le maire et ses adjointes. Cela lui a permis de mieux appréhender le territoire, de mieux le comprendre (attentes des habitants) ;
- Avec les personnes de Nesle-La-Reposte qui s'opposent au projet : force a été de constater que dans le groupe de travail un certain nombre de personnes était opposé au projet. Elles se sont largement exprimées, fait valoir leurs positions qui ont été rapportées dans les comptes-rendus et prises en compte dans la définition du projet par le porteur de projet (par exemple : l'éloignement des machines aux premières habitations de Nesle-La-Reposte).

**Les différents territoires d'étude (communes et intercommunalités) ont été sollicités dès le début du projet afin de connaître leur avis et de les associer au projet, dans une logique de développement durable des territoires. Le Cahier 5a-5 de l'étude d'impact résume entièrement la phase de concertation du projet éolien des Champeaux.**